

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 26 novembre 2025

Extrait du registre des délibérations

n°2025-11-26-02

Date de la convocation	21/11/2025	L'an deux mil vingt-cinq, le 26 novembre 2025 à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.
Convoqués :	23	Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Richard BENOIT, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Anne-Marie LATEUR, Marie-Hélène MARCEL
Présents :	13	Étaient représentés : Edith DELBEY par Annie COCHET, Céline TAMPIGNY par Patrick BERMOND, Frédéric PINOIT par Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE par Nicolas BLIN, Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL, Vincent DAINE par Sonia DOUAY
Représentés :	6	Étaient absents excusés : Sébastien VILLAIN
Absents :	4	Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire rappelle qu'afin de faire face à la prolifération des chats errants sur le territoire de la commune, il est préconisé de procéder à leurs stérilisation et identification.
OBJET :	Administration générale	Dans ce cadre, la commune d'Ailly-sur-Noye a conventionné avec la fondation 30 millions d'amis. La convention arrivant à son terme, il est proposé de la renouveler.
Stérilisation et identification des chats errants		En effet, la fondation 30 millions d'amis propose de participer aux frais vétérinaires à hauteur de 50 % des tarifs associatifs, dans la limite des plafonds suivants : - 100 euros TTC pour une castration + puce électronique ; - 120 euros TTC pour une ovariectomie + puce électronique ; - 140 euros TTC pour une hystérectomie + puce électronique ; - 140 euros TTC pour une cryptorchidie + puce électronique (avec fente dans l'oreille).
-	Convention avec Monsieur Boubaker, vétérinaire	En complément, une convention sera signée entre la commune qui capturera les chats et Monsieur BOUBAKER qui procédera à leur stérilisation et identification. Les tarifs proposés par Monsieur BOUBAKER étant supérieurs aux tarifs pris en charge par la Fondation 30 millions d'amis, la commune propose de financer la différence tarifaire comme suit : - 0 euros TTC pour une castration + puce électronique (avec fente dans l'oreille) ; - 30 euros TTC pour une ovariectomie + puce électronique (avec fente dans l'oreille) ; - 50 euros TTC pour une hystérectomie + puce électronique (avec fente dans l'oreille) ; - 40 euros TTC pour une cryptorchidie + puce électronique (avec fente dans l'oreille).
LE CONSEIL MUNICIPAL		
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,		

Suite et fin délibération n°2025-11-26-02

Décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et Monsieur Boubaker, vétérinaire à Ailly-sur-Noye pour la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles au bon déroulement de ce projet.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND

